



Intervention d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer

Discours à l'occasion du cinquantième de l'IEOM (Institut d'Émission d'Outre-Mer) Siège de la Banque de France

Paris, le 3 juillet 2017

Monsieur le Gouverneur de la Banque de France,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame le Directeur général de l'IEOM,

Monsieur le Directeur Général adjoint de l'AFD,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'Agence de l'IEOM et de l'IEDOM,

Mesdames et Messieurs les partenaires de l'IEOM,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous ce soir pour célébrer cet anniversaire de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM). Cette institution bancaire destinée aux territoires d'outre-mer du Pacifique existe aujourd'hui depuis 50 ans.

Je remercie chaleureusement la directrice générale de l'IEOM, Mme Marie-Anne Poussin-Delmas et je souhaite poursuivre avec elle la bonne entente entre nos institutions.

Un demi-siècle au service de l'économie, c'est la marque d'une institution reconnue et solide. C'est aussi la marque d'une institution jeune : 50 ans dans le secteur des banques centrales, c'est être un jeune adulte comparé aux 217 années d'existence de la Banque de France.

Permettez-moi un bref **retour sur l'histoire de l'IEOM** :

C'est en 1967 que l'IEOM se voit conférer par le gouvernement français le privilège d'émission dans les collectivités françaises du Pacifique, en lieu et place de la Banque de l'Indochine.

La loi du 25 septembre 1948 retire le privilège de l'émission à la Banque de l'Indochine. Mais sans pour autant créer d'organisme de substitution. La nature ayant horreur du vide, la Banque de l'Indochine a poursuivi sa mission jusqu'en 1967, date de la création de l'IEOM que nous célébrons aujourd'hui.

Le Franc CFP, créé par décret le 25 décembre 1945 pour mettre fin au pacte colonial en matière monétaire, est le symbole de l'IEOM.

Son appellation a évolué au fil de l'histoire : d'abord « Franc des colonies françaises du Pacifique », il s'est transformé en « Communauté Française du Pacifique », puis en « Change Franc Pacifique ». Aujourd'hui, il est communément appelé « Franc Pacifique ». L'évolution sémantique est toujours intéressante. Et, je me tourne vers vous, Monsieur le Gouverneur, pour un autre point de l'histoire, mais il semble qu'il n'existe aucun texte officiel modifiant l'appellation de 1945 de *franc des Colonies françaises du Pacifique*

On le sait peu mais le Franc Pacifique est la deuxième monnaie officielle de la République Française avec l'Euro.

C'est aujourd'hui **une monnaie stable et crédible, à parité fixe avec l'euro**. Une monnaie stable due au travail et à l'implication de tous les collaborateurs de l'IEOM

Seul le prononcé fait foi

qui se sont succédés à travers son histoire. Une monnaie crédible à laquelle nos citoyens du Pacifique s'identifient et sont fortement attachés.

Figures historiques, valorisation du patrimoine culturel et de la biodiversité du Pacifique ont été au cours du temps les symboles imprimés sur ces billets.

En cinquante années d'existence, **l'IEOM a su mener ses missions monétaires dites de « cœur de banque centrale »** : mettre à disposition du public une monnaie fiduciaire et créer la liquidité nécessaire au financement de l'économie, contribuant ainsi à **la stabilité financière**.

L'IEOM assure aussi un rôle de **banquier des collectivités publiques**. Il est chargé de la **cotation des entreprises** et tient les principaux fichiers bancaires.

L'IEOM élabore également **la balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Mais l'IEOM est aussi un acteur de proximité, y compris pour les particuliers.

Le contexte difficile dans lequel se trouvent nos économies depuis la crise mondiale de 2008, a suscité la création de nouveaux services à l'économie tels que **la médiation du crédit**, que l'IEOM anime dans les territoires français du Pacifique.

Il y a aussi, bien sûr, un travail mené sans relâche au sein des **commissions de surendettement**. Sans doute, comme en Polynésie française, ce dispositif mériterait-il d'être mieux connu du grand public.

L'IEOM, interlocuteur privilégié de tous les acteurs économiques des territoires, a su s'imposer comme **un observateur attentif, impartial et écouté** de la situation économique.

La semaine dernière, en lien avec l'IEOM, l'IEDOM a rendu son rapport **sur la conjoncture économique des outre-mer pour l'année 2016**.

Que nous dit-il ? **D'une façon générale sur l'ensemble des territoires d'outre-mer, une forme d'amélioration se confirme.** Le redressement du marché du travail se poursuit, les prix se stabilisent, la consommation des ménages reste solide et la qualité des portefeuilles de prêt s'améliore.

Mais ce diagnostic, c'est aussi celui d'**un taux de chômage en moyenne deux fois supérieur à celui de la métropole** dans les territoires d'outre-mer.

Ce chômage, notamment chez les jeunes ultramarins, grève les espoirs d'avenir pour des générations entières.

Il nous oblige à apporter des réponses et à regarder les perspectives ultramarines d'un œil nouveau.

Une meilleure prise en compte des spécificités de chacun des territoires d'outre-mer, une prise de conscience de leur potentiel d'attractivité dans leurs bassins régionaux, le développement de l'économie bleue sont des leviers formidables pour les économies ultramarines.

Être conscient des difficultés économiques de nos territoires ne doit pas nous conduire au fatalisme, mais au contraire nous encourager à faire éclore tous les projets qui en feront, demain, des **territoires d'excellence, des territoires précurseurs, particulièrement dans le domaine du développement durable et de la transition écologique.**

Les Assises de l'outre-mer, qui démarreront à la rentrée prochaine, seront l'occasion pour tous les participants, élus, citoyens, entreprises, associations, de porter collectivement cet espoir, de proposer des solutions innovantes, adaptées et de long terme.

En particulier, nous devons conduire une réflexion sur les outils mis à disposition des acteurs économiques et sur les procédures qui les encadrent. Car avant d'ajouter à l'existant, qui est souvent foisonnant, peu connu, parfois peu utilisé, il nous faut établir un diagnostic clair pour supprimer ce qui ne marche pas, alléger les procédures, faire connaître ce qui n'est pas assez mobilisé.

Pour en revenir aux territoires du Pacifique, retenons l'**embellie pour la Polynésie française** avec une augmentation du taux d'emploi de 3,6% sur un an et un climat des affaires qui s'inscrit dans une très bonne dynamique depuis 2013. L'État et le Pays ont signé un accord pour le développement de la Polynésie française en mars 2017 à l'Élysée. C'est un texte majeur qui porte une réelle ambition économique axée sur le soutien à l'initiative privée, le financement d'investissements d'avenir, le développement de l'économie bleue et l'insertion dans l'économie régionale. Le chemin du redressement économique a donc été esquissé, il faut poursuivre dans cette voie.

La situation est plus contrastée en Nouvelle-Calédonie, avec des tensions sur l'emploi et un climat des affaires qui pâtit de la baisse durable du cours du nickel. L'État a accompli des efforts majeurs en 2016 pour pérenniser la filière et lui offrir la bouffée d'oxygène – et de financements – dont elle avait besoin. Nous restons très attentifs à ce secteur qui demeure au cœur de l'économie du territoire. Mais la Nouvelle-Calédonie a d'autres atouts, notamment sa biodiversité et son potentiel touristique, et je ne doute pas que les assises seront l'occasion d'approfondir ensemble la réflexion sur les moyens de relancer l'économie locale.

Concernant Wallis-et-Futuna, de réelles pistes de développement économiques ont été identifiées par les acteurs locaux, en particulier le développement de la pêche et du tourisme. De nombreux obstacles demeurent, mais je ne doute pas que le travail que nous allons engager avec les élus du territoire permettra de faire avancer ces dossiers.

Enfin, **je tiens à dire un mot sur le désenclavement numérique des territoires du Pacifique**. L'État vient de mobiliser 50 millions d'euros pour garantir la continuité territoriale numérique (CTN) des outre-mer. Malheureusement, ce fonds ne bénéficiera pas aux territoires du Pacifique. Pourtant, l'État a démontré sa capacité à agir, notamment en soutenant un projet de câble sous-marin reliant les Iles Samoa aux territoires de Wallis-et-Futuna, qui est sur le point de voir le jour. D'autres territoires, en particulier la Polynésie, espèrent un accompagnement de leur projets numériques. L'État s'est déjà engagé grâce au Fonds exceptionnel d'investissement. D'autres pistes de financement sont aujourd'hui à l'étude.

Le numérique, mesdames et messieurs, c'est l'avenir, en particulier dans des territoires marqués par des contraintes géographiques. Il est indispensable que nos territoires les plus éloignés en bénéficient donc en priorité et je me battrais pour que ce soit le cas

Car ce que nous apprenons aussi l'histoire de l'IEOM, que je rappelais à l'instant, c'est que veiller sur une **communauté qui compte aujourd'hui près de 600 000 de nos concitoyens, répartis sur 10 millions de kilomètres carrés, nécessite de l'engagement et du professionnalisme.**

C'est là un bon résumé de l'esprit que j'entends insuffler à mon ministère, pour continuer à vos côtés à accompagner ensemble l'avenir des outre-mer.

Je vous remercie.